



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

### Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

## COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### Douzième session ordinaire

Rome, 19 -23 octobre 2009

## SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 3
II. MÉCANISME DE FACILITATION POUR LE PLAN D'ACTION MONDIAL	4 - 8
III. MÉCANISMES NATIONAUX DE MISE EN COMMUN DES INFORMATIONS ÉTABLIS PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION ET D'ALERTE RAPIDE SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES (WIEWS)	9 - 16
IV. NORMES APPLICABLES AUX BANQUES DE GÈNES	17 - 19
V. CODE INTERNATIONAL DE CONDUITE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSFERT DE MATÉRIEL PHYTOGÉNÉTIQUE	20 - 21
VI. PLANTES CULTIVÉES SOUS-UTILISÉES, CONSERVATION IN SITU ET GESTION À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES	22 - 24
VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE SÉLECTION VÉGÉTALE	25 - 28
VIII. RENFORCEMENT DES SYSTÈMES SEMENCIERS	29 - 33
IX. ORIENTATIONS DEMANDÉES	34

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



## I. INTRODUCTION

1. À sa onzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a demandé qu'un certain nombre d'activités en cours soient suivies. La Commission, en particulier:

- a demandé au Secrétariat de faire rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne le Mécanisme de facilitation<sup>1</sup> à la session suivante de la Commission;<sup>2</sup>
- a déclaré que le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS) devrait être développé davantage dans le cadre de la mise en place du Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture relevant du Traité international;<sup>3</sup>
- a demandé à la FAO d'examiner les éléments du Système mondial, notamment les normes relatives aux banques de gènes et le Code international de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phylogénétique<sup>4</sup>;
- a demandé à la FAO de préparer un document sur les options possibles pour renforcer la sélection végétale dans les pays en développement [...];<sup>5</sup>
- a encouragé la FAO à poursuivre ses travaux afin de renforcer les systèmes semenciers aux niveaux national, régional et mondial;<sup>6</sup>
- a demandé d'accorder l'attention voulue aux activités portant sur des plantes cultivées essentielles à la sécurité alimentaire, y compris des plantes cultivées sous-utilisées et d'en tenir compte dans le Programme de travail pluriannuel.<sup>7</sup>

2. La Commission a également recommandé à son Secrétariat de préparer une analyse des domaines de collaboration possibles avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Cette analyse figure dans le document, *Coopération avec le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale*.<sup>8</sup>

3. Le présent document récapitule les travaux en cours ainsi que les recommandations découlant de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Groupe de travail) et les décisions pertinentes découlant de la troisième session de l'Organe directeur du Traité international. La Commission est appelée à donner des indications sur l'évolution ultérieure des travaux indiqués dans le présent document, en notant que ces domaines ont été insérés dans le projet de Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.<sup>9</sup>

---

<sup>1</sup> Mécanisme de facilitation pour la mise en oeuvre du Plan d'action mondial: [www.globalplanofaction.org](http://www.globalplanofaction.org) .

<sup>2</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 30.

<sup>3</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 37.

<sup>4</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 29.

<sup>5</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 33.

<sup>6</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 34.

<sup>7</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 28.

<sup>8</sup> CGRFA-12/09/19.

<sup>9</sup> CGRFA-12/09/4.

## II. MÉCANISME DE FACILITATION POUR LE PLAN D'ACTION MONDIAL

4. À sa onzième session ordinaire, la Commission a demandé au Secrétariat de faire rapport sur les progrès faits en ce qui concerne le Mécanisme de facilitation pour la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* à sa session suivante et de rendre compte des activités menées à l'Organe directeur du Traité international, pour examen dans le contexte de la Stratégie de financement.<sup>10</sup>

5. La FAO, de concert avec Bioversity International et avec le Forum mondial de la recherche agricole (FMRA), a lancé le portail web du Mécanisme de facilitation en anglais en 2007. Le portail permet un accès facilité aux informations relatives aux sources et à la disponibilité de ressources financières, techniques et d'information sur des informations aux 20 domaines d'activités prioritaires du *Plan d'action mondial*. Depuis le dernier rapport à la Commission,<sup>11</sup> les progrès faits consistaient principalement en une mise en oeuvre ultérieure des services d'information par l'intermédiaire de son portail web<sup>12</sup>, en un enrichissement des données existantes et en un élargissement des bénéficiaires potentiels. À cet égard, les versions française et espagnole ont été ajoutées au portail, et le nombre de possibilités de financement consultables a été porté à un total de 714 programmes de financement. Le portail fournit également d'autres informations relatives à la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* et contient une section sur les faits saillants qui donne des informations sur les publications récentes et les événements à venir. En 2007-2009, les activités ont été financées exclusivement par le Programme et budget ordinaire de la FAO, à hauteur de 260 000 USD. Il n'a pas été mis à disposition de ressources extrabudgétaires pendant cette période. Les informations relatives au Mécanisme de facilitation ont également été présentées à l'Organe directeur du Traité à sa deuxième session, en 2007<sup>13</sup> et à sa troisième session, en 2009.<sup>14</sup>

6. Le Groupe de travail, à sa quatrième session, s'est félicité des progrès réalisés en ce qui concerne le portail web du Mécanisme de facilitation et il en a souligné l'importance.<sup>15</sup> Il a recommandé à la Commission d'inviter la FAO et les pays à verser des fonds pour sa maintenance, et a souligné que le fonctionnement du Mécanisme de facilitation devrait se dérouler en synergie et en complémentarité avec les activités entreprises pour la mise en oeuvre du Traité international.

7. L'Organe directeur du Traité international a invité la Commission à continuer de suivre les progrès effectués pour perfectionner le Mécanisme de financement selon les besoins, et encourager les Parties contractantes à tirer tout le parti des informations mises à leur disposition par l'intermédiaire du Mécanisme de facilitation.<sup>16</sup>

8. La Commission souhaitera peut-être donner des indications sur la maintenance du portail web du Mécanisme de facilitation et son rôle dans la sensibilisation, les liens avec les activités du Traité international et de la Commission, ainsi que dans le contexte de la mise à jour du *Plan d'action mondial*.

<sup>10</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 30.

<sup>11</sup> CGRFA-11/07/11, paragraphes 7-13.

<sup>12</sup> [www.globalplanofaction.org](http://www.globalplanofaction.org).

<sup>13</sup> IT/GB-2/07/Rapport, paragraphe 78.

<sup>14</sup> IT/GB-3/09/Inf. 7, paragraphes 9-12.

<sup>15</sup> CGRFA-12/09/7, paragraphe 23.

<sup>16</sup> IT/GB-3/09/Rapport, Appendice A.7.

### III. MÉCANISMES NATIONAUX DE MISE EN COMMUN DES INFORMATIONS ÉTABLIS PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION ET D'ALERTE RAPIDE SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES (WIEWS)

9. La Commission, à sa onzième session ordinaire, s'est félicitée des progrès faits en matière d'application de la nouvelle approche de suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.<sup>17</sup> Elle a également indiqué que le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS) devrait être élaboré ultérieurement dans le contexte de la mise en place du Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le Traité international. Elle s'est déclarée prête à travailler avec l'Organe directeur et du Traité international à cet effet.<sup>18</sup>

10. À l'heure actuelle, à l'issue des efforts visant à appliquer la nouvelle approche de suivi, soixante-quatre pays ont établi,<sup>19</sup> - ou sont sur le point de le faire<sup>20</sup> - leur Mécanisme national d'échange d'informations. Un bon millier de parties prenantes nationales, principalement des institutions gouvernementales et des centres de recherche, des organisations de la société civile et le secteur privé ont contribué activement à l'établissement de mécanismes nationaux. Sur les vingt-sept pays qui ont établi leur mécanisme national en 2007, huit pays ont soit engagé un deuxième processus de rassemblement de données, soit partiellement mis à jour leurs bases de données. Dans le cadre du projet régional en cours en Asie financé par le Gouvernement japonais, qui a démarré en mars 2009, six pays supplémentaires mettront en place leur mécanisme national, tandis que sept pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est mettront à jour leurs bases de données.

11. Le WIEWS est un élément du Système mondial par lequel s'effectue l'accès web à l'ensemble des mécanismes nationaux. Étant donné la progression rapide du nombre de pays ayant mis en place leur mécanisme, et compte tenu du volume d'informations stockées dans leurs bases de données, une restructuration approfondie du Système mondial de suivi des informations stockées dans le WIEWS a été engagée en janvier 2009. Le Système d'information a été amélioré au point de vue de l'interrogation et de l'efficacité de l'obtention de résultats, et il est pleinement opérationnel depuis juin 2009. La dernière version, mise en circulation en juin 2009, fonctionne en vingt et une langues,<sup>21</sup> de même que la version web du WIEWS.<sup>22</sup>

12. La FAO, de concert avec Bioversity International, a fourni une assistance technique aux pays pour l'adoption de la nouvelle approche de suivi du *Plan d'action mondial*. Des experts nationaux de plus de quinze pays ont mis en commun leur expérience directe en aidant quelque vingt-cinq pays voisins à établir leur mécanisme national. Un appui financier pour les activités d'assistance technique a été fourni par l'intermédiaire du budget ordinaire de la FAO à hauteur de 485 000 USD environ, auxquels s'ajoutent des ressources extrabudgétaires fournies par les Gouvernements canadien, italien, japonais, néerlandais, norvégien et espagnol, s'élevant au total à

<sup>17</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 31.

<sup>18</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 37.

<sup>19</sup> Soixante pays ont déjà procédé à la mise au point définitive: Algérie; Argentine; Arménie; Azerbaïdjan; Bangladesh; Bénin; Bolivie; Burkina Faso; Cameroun; Chili; Costa Rica; Cuba; Égypte; El Salvador; Équateur; Éthiopie; Fidji; Géorgie; Ghana; Guatemala; Guinée; Inde; Jamaïque; Jordanie; Kazakhstan; Kenya; Kirghizistan; Liban; Malaisie; Malawi; Mali; Maroc; Nicaragua; Niger; Nigéria; Oman; Ouganda; Ouzbékistan; Pakistan; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Paraguay; Pérou; Philippines; Portugal; République bolivarienne du; République démocratique du Congo; République dominicaine; République du Congo; République populaire démocratique lao; République tchèque; République-Unie de Tanzanie; Sénégal; Sri Lanka; Tadjikistan; Thaïlande; Togo; Turquie; Uruguay; Venezuela, Viet Nam; Zambie.

<sup>20</sup> Quatre pays en sont au stade de la mise au point définitive: Angola; Côte d'Ivoire; Mozambique; Yémen.

<sup>21</sup> Arabe; arménien; azéri; chinois; tchèque; anglais; français; géorgien; allemand; indonésien; italien; lao; malais; norvégien; portugais; russe; slovaque; espagnol; thaï; turc et vietnamien.

<sup>22</sup> <http://www.pgrfa.org>.

quelque 2 053 000 USD, depuis 2003.<sup>23</sup> Dans la plupart des pays, l'appui financier n'a permis de couvrir que partiellement les coûts d'établissement des mécanismes nationaux et les institutions nationales de coordination et les institutions participantes ont fourni le reste des ressources financières nécessaires ainsi qu'un appui en nature.

13. Le Groupe de travail a reconnu les efforts entrepris pour appliquer la nouvelle approche de suivi et il a noté l'importance de l'engagement des pays en matière de maintien du mécanisme national. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission de reconnaître la nécessité de ressources extrabudgétaires pour l'application de la nouvelle approche du suivi dans le plus grand nombre possible de pays, et il a estimé que les indicateurs et les modalités de présentation des données pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* pourraient nécessiter une révision, lorsque la Commission aura adopté le *Plan d'action mondial* mis à jour.<sup>24</sup>

14. L'Organe directeur du Traité international, à sa troisième session, s'est félicité des efforts déployés pour coordonner et améliorer les systèmes d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, sur la base des systèmes existants d'information, qui devraient constituer la base du Système mondial d'information visé à l'Article 17, conformément à l'Article 12.3b du Traité international. Il a souligné l'importance qu'il y avait à aider les pays en développement dans le cadre de ce processus à titre bilatéral ou dans des cadres multilatéraux existants, tels que le Programme conjoint FAO, Secrétariat du Traité international et Bioversity International de renforcement des capacités.<sup>25</sup>

15. L'Organe directeur du Traité international a demandé à son Secrétaire de poursuivre sa collaboration avec la FAO et avec d'autres parties prenantes pertinentes en ce qui concerne les technologies de l'information afin de faciliter leur contribution à l'évolution continue du Système d'information mondial dans le contexte de l'Article 17 du Traité, et il a également demandé à son Secrétariat d'élaborer un document prospectif à présenter à la quatrième session de l'Organe directeur afin de tirer parti des systèmes d'information existants et d'ébaucher un processus pour le développement de ce système mondial d'information.<sup>26</sup>

16. La Commission souhaitera peut-être examiner les recommandations de son Groupe de travail et confirmer la nécessité de renforcer la collaboration avec le Traité international afin de faire en sorte que le perfectionnement ultérieur des mécanismes nationaux d'échange d'informations fournisse un appui efficace à la mise en place du Système mondial d'information, et en vue d'éviter les chevauchements.

#### **IV. NORMES APPLICABLES AUX BANQUES DE GÈNES**

17. La Commission a adopté les normes applicables aux banques de gènes en 1993, établissant ainsi une référence internationale.<sup>27</sup> Depuis lors, il n'a pas été procédé à une révision formelle de ces normes. Le Groupe de travail, à sa troisième session, a recommandé à la Commission de continuer à suivre et à mettre à jour les normes relatives aux banques de gènes, selon les besoins, en particulier, pour les collections du GCRAI et d'autres institutions internationales. La mise à jour de ces normes, en coordination avec la Commission, les centres internationaux de recherche agronomique (CIRA), le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et d'autres organisations pertinentes serait utile pour faire en sorte que les ressources

---

<sup>23</sup> Ce chiffre budgétaire ne concerne que les coûts de la mise en place des mécanismes nationaux et ne prend pas en compte les coûts de préparation et de publication des rapports nationaux.

<sup>24</sup> CGRFA-12/09/7, paragraphes 24-25.

<sup>25</sup> IT/GB-3/09/Rapport, Appendice A.4.

<sup>26</sup> IT/GB-3/09/Rapport, Appendice.A.7, par. 22.

<sup>27</sup> <http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-global/cgrfa-codes/fr/>

phytogénétiques soient conservées dans des conditions conformes aux normes reconnues et appropriées, en l'état actuel des connaissances technologiques et scientifiques disponibles.<sup>28</sup>

18. L'Organe directeur du Traité international a invité la Commission à amorcer et coordonner le processus de révision des normes relatives aux banques de gènes, en collaboration avec les instituts compétents, notamment les CIRA, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et d'autres organisations pertinentes, compte tenu des travaux et initiatives en cours pertinents. L'Organe directeur a également demandé à son Bureau de coordonner, avec le Bureau de la Commission, les ordres du jour des deux organes afin d'examiner les modalités de cette révision et des apports de l'Organe directeur à ce processus.<sup>29</sup>

19. La Commission souhaitera peut-être recommander à la FAO, en coopération avec le Traité international, le GCRAI et d'autres institutions internationales pertinentes, d'entreprendre un examen des normes applicables aux banques de gènes, en vue de les soumettre au Groupe de travail technique intergouvernemental, qui souhaitera peut-être recommander les mesures ultérieures nécessaires pour mettre à jour les normes applicables aux banques de gènes.

## **V. CODE INTERNATIONAL DE CONDUITE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSFERT DE MATÉRIEL PHYTOGÉNÉTIQUE**

20. Le Code international de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phytogénétique a été adopté par la Conférence de la FAO en 1993.<sup>30</sup> À sa dixième session ordinaire, la Commission a approuvé les recommandations du Groupe de travail, à savoir que le Code de conduite n'avait pas besoin d'être mis à jour à ce moment-là, compte tenu des autres priorités des travaux de la Commission et de l'élaboration du Traité international, mais que l'examen du Code devrait rester inscrit à son ordre du jour.<sup>31</sup>

21. La Commission souhaitera peut-être se demander si et à quel moment il convient de commencer à mettre à jour le Code de conduite et en conséquence, inscrire ces travaux à son programme de travail pluriannuel. Au cas où la Commission considérerait la mise à jour comme nécessaire à l'heure actuelle, elle souhaiterait peut-être inviter l'Organe directeur à participer ou à contribuer à la révision du Code de conduite, dans le contexte de l'Article 12.3.h du Traité international, à la lumière de la pertinence éventuelle du Code de conduite pour la mise en œuvre du Traité et en vue d'éviter les chevauchements.

## **VI. PLANTES CULTIVÉES SOUS-UTILISÉES, CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES**

22. La Commission, à sa onzième session ordinaire, a demandé que l'on accorde une attention particulière aux travaux relatifs aux plantes cultivées essentielles pour la sécurité alimentaire, y compris les plantes cultivées sous-utilisées et que cette question soit examinée dans le contexte de son programme de travail pluriannuel.<sup>32</sup>

---

<sup>28</sup> Par exemple, Bioversity International, l'Institut international de recherches sur l'élevage, le Centre technique de coopération agricole et rurale et la FAO ont élaboré conjointement un "Manual of Seed Handling in Genebanks", pour les responsables et employés des banques de gènes.

<sup>29</sup> IT/GB-3/09/Rapport, Appendice A.7.

<sup>30</sup> C 1993/REP, Appendice E (<http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-global/cgrfa-codes/fr/>)

<sup>31</sup> CGRFA-10/04/REP, paragraphe 31.

<sup>32</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 28.

23. La reconnaissance de l'importance des plantes cultivées sous-utilisées, de leur diversité génétique et de la conservation *in situ* des plantes cultivées essentielles à la sécurité alimentaire a été mise en exergue en raison de l'étendue de la sécurité alimentaire et des impacts multiples des changements climatiques (y compris les phénomènes météorologiques extrêmes), le changement d'utilisation des terres, la rareté de l'eau, les ravageurs et maladies transfrontières des végétaux et la demande accrue de biocarburants. La FAO, de concert avec Bioversity International et avec d'autres partenaires, participe à plusieurs initiatives visant à promouvoir la conservation *in situ*, notamment les plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées et l'utilisation de la diversité génétique pour faire face aux changements climatiques. Le Groupe de travail interdépartemental sur les bioénergies prépare des études sur des espèces telles que *Jatropha* afin de comprendre le rôle que jouent les espèces sous-utilisées dans la production de biocarburants, en particulier dans les zones rurales.<sup>33</sup>

24. À un certain nombre d'occasions, la Commission a examiné la mise en place d'un réseau d'aires *in situ*, mais aucune application pratique n'a encore été élaborée. Une étude de la situation et des besoins de la conservation *in situ* des plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées sera mise en circulation en tant qu'Étude de référence n° 41.

## VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE SÉLECTION VÉGÉTALE

25. À sa onzième session ordinaire, la Commission a confirmé l'importance du renforcement des capacités de sélection végétale, notamment grâce à une approche participative, et du renforcement des capacités dans le domaine des biotechnologies, ainsi que des systèmes semenciers et d'initiatives telles que le Partenariat mondial pour le renforcement des capacités végétales. La Commission a demandé à la FAO de préparer un document de synthèse afin de renforcer la sélection végétale dans les pays en développement, d'identifier de nouvelles possibilités de partenariats efficaces entre les secteurs public et privé, avec la participation des Centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).<sup>34</sup>

26. Dans le cadre de l'initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale, la FAO a continué à évaluer les capacités nationales de sélection et les capacités connexes en matière de biotechnologie dans le monde à l'appui des activités prioritaires du *Plan d'action mondial* et de la mise en oeuvre de l'Article 6 du Traité international. À l'heure actuelle, les informations relatives aux capacités nationales de sélection végétale sont disponibles pour quatre-vingt pays.<sup>35</sup> Des consultations régionales, notamment sous forme de conférences électroniques, ont été organisées pour la sous-région Asie du Sud-Est (2008) et la région Amérique latine et Caraïbes (2009), afin d'élaborer des stratégies régionales/sous-régionales de renforcement des capacités de sélection végétale.<sup>36</sup> Des consultations analogues sont prévues pour la région de l'Afrique subsaharienne (2009) et les sous-régions Afrique du Nord et Asie de l'Ouest en 2010.

27. Entre 2007 et 2009, l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale, en collaboration avec le GCRAI, des programmes nationaux et d'autres partenariats, a également organisé et appuyé des cours de formation sur la présélection et des questions connexes à l'intention de participants de l'Afrique, de l'Asie du Sud-Est et de la région Amérique latine et Caraïbes.<sup>37</sup> L'Initiative de partenariat appuie six projets de sélection végétale

<sup>33</sup> <http://www.fao.org/multidisciplinary/interdepartmental-working-groups/bioenergy/fr/>

<sup>34</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 33.

<sup>35</sup> Enquêtes sur la sélection végétale disponibles à l'adresse <http://km.fao.org/gipb/pbbc>

<sup>36</sup> [http://km.fao.org/gipb/index.php?option=com\\_content&task=view&id=380&Itemid=271](http://km.fao.org/gipb/index.php?option=com_content&task=view&id=380&Itemid=271)

<sup>37</sup> "Marker-assisted selection: current status and future perspectives in crops, livestock, forestry and fish", FAO, 2007. Sous la direction de Guimaraes, E.P.; Ruane, J.; Sherf, B.D; Sonnino, A.; et Dargie, J.D. et "Biotechnology tools for conservation and use of plants: a school play for senior students", FAO, 2007.



faisant appel à un système compétitif de dons, de concert avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le Generation Challenge Programme du GCRAI. Le site web de l'Initiative de partenariat a été remanié<sup>38</sup> et il reçoit environ 2 500 visites par mois. Un certain nombre de publications techniques<sup>39</sup> et du matériel d'information et de sensibilisation consacré notamment au changement climatique et à la sécurité alimentaire ont été établis pendant cette période.

28. Un appui financier à ces activités a été fourni par l'intermédiaire du Programme ordinaire de la FAO et des ressources extrabudgétaires issues du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, du Secrétariat du Traité international et des Gouvernements néerlandais et norvégien, à hauteur de 2 700 000 USD depuis 2007. Pour la plupart des activités, cet appui n'a pas permis de couvrir l'ensemble des coûts et les institutions nationales participantes ont fourni des contributions financières ainsi qu'un appui en nature. Un plan d'activité pour l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale<sup>40</sup> a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif à parties prenantes multiples. Le plan d'activité jette les bases du document contenant les options relatives au renforcement de la sélection végétale qui identifient de nouvelles possibilités de partenariats efficaces à l'appui de la sélection végétale pour la production végétale et l'emploi des ressources phylogénétiques.<sup>41</sup>

## VIII. RENFORCEMENT DES SYSTÈMES SEMENCIERS

29. La Commission, à sa onzième session ordinaire, a encouragé la FAO à poursuivre ses travaux de renforcement des systèmes semenciers aux échelles nationale, régionale et mondiale et a recommandé qu'une analyse des lacunes soit préparée et tienne compte de façon équilibrée à la fois des secteurs semenciers structurés et non structurés et des relations entre la sélection végétale et les systèmes semenciers.<sup>42</sup>

30. La FAO continue à participer au renforcement des systèmes semenciers nationaux afin d'assurer une utilisation durable des ressources phylogénétiques, en fournissant des avantages directs pour les moyens d'existence des communautés agricoles. Actuellement, de nombreux agriculteurs de pays en développement ne bénéficient pas pleinement de semences améliorées en raison de divers facteurs tels que la faiblesse de la production semencière et des systèmes de distribution, les insuffisances des systèmes d'assurance qualité des semences, l'absence d'accès et de crédit pour les intrants, et les insuffisances des politiques semencières. Une analyse des lacunes et des défis des systèmes semenciers est à la disposition de la Commission.<sup>43</sup>

31. La FAO collabore avec un certain nombre d'associations semencières régionales et de communautés économiques régionales en Afrique et en Asie centrale afin de mettre au point une approche stratégique et de rassembler les institutions publiques et les sociétés privées pour renforcer les systèmes financiers. À l'échelle sous-régionale, les projets d'harmonisation des règles et réglementations semencières et l'amélioration des politiques semencières, ou la révision des politiques semencières et des législations semencières sont terminées ou sont en cours en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, en Afrique de l'Est, en Afrique australe, en Asie de

---

<sup>38</sup> <http://km.fao.org/gipb>

<sup>39</sup> "Plant breeding and farmers participation", sous la Direction de Ceccarelli, S.; Guimaraes, E.P.; et Weltzien, E. sous presse.

<sup>40</sup> Plan d'activités de l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale [http://km.fao.org/gipb/images/pdf\\_files/GIPB\\_BusinessPlan\\_2009\\_2013.pdf](http://km.fao.org/gipb/images/pdf_files/GIPB_BusinessPlan_2009_2013.pdf).

<sup>41</sup> CGRFA -12/09/ Inf. 19, *Identifier de nouvelles possibilités et des partenariats pour la sélection végétale: options et défis*.

<sup>42</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 34.

<sup>43</sup> CGRFA-12/09/Inf.20, *Renforcement des systèmes semenciers: contribution à la préparation du deuxième État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

l'Ouest et en Asie centrale.<sup>44</sup> Dans le cadre de l'Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires, la FAO a préparé des avant-projets d'une valeur de plus de 200 millions d'USD<sup>45</sup> visant à permettre la croissance rapide de la production et de la distribution de semences de bonne qualité des principales plantes dans plus de 100 pays afin de stimuler la productivité des cultures et par la même surmonter les effets négatifs des prix élevés des denrées alimentaires. En 2009, une initiative mondiale appelée "Alliance semences sans frontière" a été lancée en vue de renforcer la synergie du partenariat public-privé entre les secteurs semenciers des pays en développement et des pays développés.

32. Le Groupe de travail, à sa quatrième session, a noté avec satisfaction les efforts de collaboration conduits par la FAO avec les organisations nationales, régionales et internationales pour renforcer la capacité de sélection végétale, en particulier par l'intermédiaire de l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale et pour la mise en place de systèmes semenciers. Il a souligné l'urgente nécessité de redoubler d'efforts dans ces domaines pour relever les défis de plus en plus importants de la sécurité alimentaire et du changement climatique, a recommandé à la Commission de demander à la FAO d'étoffer ses activités de renforcement de la capacité de sélection végétale et de la mise en place de systèmes semenciers, et a souligné la nécessité de mobiliser une collaboration et un engagement international plus important et les fonds nécessaires.<sup>46</sup>

33. Le projet de Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel 2010-2017<sup>47</sup> propose que les activités futures en matière de sélection végétale, de systèmes semenciers et de cultures essentielles à la sécurité alimentaire et à l'agriculture durable soient examinées à la treizième session ordinaire de la Commission. Dans ce contexte, la Commission souhaitera peut-être donner des indications à la FAO en ce qui concerne les informations générales nécessaires pour examiner les travaux futurs dans ces domaines.

## IX. ORIENTATIONS DEMANDÉES

34. La Commission souhaitera peut-être:

- a) Donner des indications sur la maintenance du Portail web du Mécanisme de facilitation et sur son rôle de sensibilisation, sur les liens avec les activités du Traité international et de la Commission, ainsi que dans le contexte de la mise à jour du *Plan d'action mondial*;
- b) Examiner les recommandations de son Groupe de travail concernant la reconnaissance de la nécessité de ressources extrabudgétaires pour appliquer la nouvelle approche de suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* dans le nombre maximal de pays;
- c) Répéter la nécessité de renforcer la collaboration avec le Traité international afin de faire en sorte que les mécanismes nationaux d'échange d'informations fournissent un appui efficace au renforcement du Système mondial d'information et d'éviter les chevauchements;

<sup>44</sup> Des politiques et législations semencières nationales ont été élaborées et mises en œuvre en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone, en Gambie, en Rép. démocratique du Congo et au Burkina Faso. De nouveaux projets sont en cours au Cameroun, au Togo et au Bénin.

<sup>45</sup> Projets en cours dans le cadre de la Coopération technique et à la Facilité alimentaire de l'UE du Secrétariat de l'Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires <http://www.fao.org/isfp/isfp-home/en/>

<sup>46</sup> CGRFA-12/09/7, paragraphe 26.

<sup>47</sup> CGRFA-12/09/4, p. 13.

- d) Recommander à la FAO, en coopération avec le Traité international, le GCRAI et d'autres institutions internationales pertinentes, de procéder à un examen des normes applicables aux banques de gènes, en vue de leur examen par le Groupe de travail technique intergouvernemental et demander au Groupe de travail de recommander des mesures ultérieures de mise à jour des normes applicables aux banques de gènes; recommander à son Bureau de coordonner avec le Bureau du Traité international les ordres du jour des deux organes en vue d'examiner les modalités de cette révision et les moyens d'associer l'Organe directeur à ce processus;
- e) Envisager d'examiner et de mettre à jour le Code international de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phylogénétique, dans le contexte de son Programme de travail pluriannuel et inviter l'Organe directeur du Traité international, les Centres du GCRAI et d'autres institutions internationales pertinentes à participer à ce processus;
- f) Donner des indications au Secrétariat en ce qui concerne les informations générales nécessaires pour examiner les activités futures relatives à la sélection végétale, aux systèmes semenciers, aux plantes cultivées et aux espèces sauvages apparentées à celles-ci indispensables pour la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, proposées dans le projet de Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel pour la treizième session ordinaire de la Commission.